



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

29 janvier 2025

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination d'un(e) cadre d'école ATTENDU QUE le poste de direction adjointe à l'école primaire Franklin Hill est actuellement vacant;

Direction adjointe ATTENDU QUE, conformément au règlement n° BL2023-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le conseil des commissaires engage une personne dans un poste régulier de cadre;

CC-250129-HR-0052

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du directeur général, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Olivia Mancini au poste de directrice adjointe au sein de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, en vigueur immédiatement.

La commissaire-parent Tara Anderson appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-241211-FR-0039 approuvant les modifications à l'article 3.0 de la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 12 décembre 2024 au 16 janvier 2025;

Résultats de la consultation

CC-250129-FR-0053

ATTENDU QUE l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la FEESP-CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 ont été consultés concernant la politique et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur du Service des ressources financières, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications aux articles 3.0 et 9.0 de la politique n° 1999-FR-01 : *Politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, en vigueur immédiatement, conformément au document n° SWLSB-2025/01/29-FR-001.

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la façade, des fenêtres et du toit

École secondaire Laval Senior (bloc A)

CC-250129-MR-0054

ATTENDU QUE la façade, les fenêtres et le toit du bloc A de l'école secondaire Laval Senior nécessitent des rénovations;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-190-02 concernant ce projet de rénovation et l'ouverture, le 15 janvier 2025, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation de la façade, des fenêtres et du toit de l'école secondaire Laval Senior (bloc A) à Toiture Perreault inc., au coût total de 1 546 421,00 \$, avant taxes, ou 1 652 919,15 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

La commissaire-parent Chloée Alary appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur – Projet de rénovation de la cage d'escalier et du bloc sanitaire

École primaire Pinewood (annexe A)

CC-250129-MR-0055

ATTENDU QUE la cage d'escalier intérieure et le bloc sanitaire de l'annexe A de l'école primaire Pinewood nécessitent des rénovations;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-155-01 concernant ce projet de rénovation et l'ouverture, le 13 janvier 2025, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation de la cage d'escalier et du bloc sanitaire à l'école primaire Pinewood (annexe A) à l'entreprise Construction Landreville Lussier inc., au coût total de 710 359,00 \$, avant taxes, ou 759 279,65 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

QUE, si tous les documents contractuels ne sont pas reçus en temps opportun, Construction Landreville Lussier inc. soit réputée en défaut, que le cautionnement de soumission soit exécuté et, dans un tel cas, que le contrat soit octroyé au prochain plus bas soumissionnaire, soit Troicé Construction inc., au coût total de 810 232,93 \$ avant taxes, ou 866 031,65 \$ taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Le commissaire Bob Pellerin appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité



Engagement de fournisseur de services

Services de vérification comptable externes

CC-250129-MR-0056

ATTENDU QUE le dernier contrat pour les services de vérification comptable externes a expiré le June 30, 2024;

ATTENDU QU'un nouveau contrat de service est nécessaire;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-206-01 à cet effet et l'ouverture, le 17 décembre 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour les services de vérification comptable externes à la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., au coût total de 371 500,00 \$ avant taxes, ou 397 084,2 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources financières soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

La commissaire Barbara Barrasso appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

